CENTRE HOSPITALIER
D'AIX-EN-PROVENCE PERTUIS

DIRECTION GÉNÉRALE
Cabinet du Directeur
Direction-generale@ch-aix.fr
04 42 33 50 12 / 50 02

DECISION DU DIRECTEUR **DDIR-2026-033**	**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE** **DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES, DES COOPERATIONS MEDICALES, DE LA RECHERCHE CLINIQUE, ET DES RELATIONS AVEC LE GHT**

Le Directeur du Centre Hospitalier d'Aix en Provence Pertuis,

Vu le code la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 et suivants,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu l'ordonnance du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 du Centre National de Gestion (CNG) nommant **Monsieur Francis SAINT-HUBERT** en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis et de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes intercommunal « un Jardin Ensoleillé » à Lambesc à compter du 1er novembre 2025,

Vu l'arrêté du 8 décembre 2025 du Centre National de Gestion (CNG) nommant **Madame Pauline DI MASCIO** en qualité de directrice adjointe du Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis, et de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes intercommunal « un jardin ensoleillé » à Lambesc,

Vu l'organigramme de Direction,

DECIDE

Une délégation de signature est accordée selon les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 : DELEGATION DONNEE A MADAME PAULINE DI MASCIO,

A compter du 21 septembre 2026, Délégation de signature est accordée à **Madame Pauline DI MASCIO**, Directrice Adjointe chargée des Affaires Médicales, des Coopérations Médicales, de la Recherche clinique, et des Relations avec le GHT concernant l'ensemble des documents et courriers relevant des attributions de sa direction.

DIRECTION GÉNÉRALE
Cabinet du Directeur
Direction-generale@ch-aix.fr
04 42 33 50 12 / 50 02

ARTICLE 1.1 : AFFAIRES MEDICALES

Délégation est donnée à **Madame Pauline DI MASCIO**, afin de prendre toute décision ou acte relatif aux Affaires Médicales y compris les actes relatifs à l'engagement, la liquidation, l'ordonnance des dépenses et l'édition des recettes.

Délégation est donnée à :

- **Madame Hélène ADNET**, Attachée principale d'administration hospitalière des Affaires Médicales, Adjointe à la directrice des affaires médicales, coopérations médicales, recherche clinique, et des relations avec le GHT afin de signer :
 - L'ensemble des actes relatifs au recrutement et au déroulement de la carrière des personnels médicaux ;
 - Les certificats administratifs concernant la situation des personnels médicaux (certificats de travail, de salaire et diverses attestations) ;
 - Les courriers et documents en lien avec l'exercice du droit syndical et la gestion des grèves.

- **Madame Jessica PATTE**, Attachée d'administration hospitalière, Responsable Formation, pour signer l'ensemble des conventions de formation du personnel médical.

ARTICLE 1.2 : COOPERATIONS MEDICALES

Délégation est donnée à **Madame Pauline DI MASCIO**, afin de prendre toute décision ou acte relatif aux coopérations médicales.

Les conventions sont visées préalablement par **Madame Isabelle CHAMPAIN,** Ingénieur Hospitalier avant signature de **Madame Pauline DI MASCIO**.

ARTICLE 1.3 : RECHERCHE CLINIQUE

Délégation de signature est donnée à **Madame Pauline DI MASCIO**, de prendre toute décision et signer tout document interne relatif à l'organisation, au fonctionnement de la recherche clinique.

Les conventions sont visées préalablement par **Alaïs GIRAUD,** attachée de recherche clinique, avant signature de **Madame Pauline DI MASCIO.**

ARTICLE 1.4 : RELATION AVEC LE GHT

Délégation est donnée à **Madame Pauline DI MASCIO**, afin de représenter le Directeur dans les instances du GHT et participer aux groupes de travail.

DIRECTION GÉNÉRALE
Cabinet du Directeur
Direction-generale@ch-aix.fr
04 42 33 50 12 / 50 02

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA GARDE DE DIRECTION

Délégation permanente est donnée à **Madame Pauline DI MASCIO** en qualité d'administrateur de garde pour les périodes déterminées par le tableau de garde de direction du Centre Hospitalier d'Aix en Provence Pertuis pour :

- signer tous les actes, décisions et correspondances nécessaires à la continuité du service public et au fonctionnement de l'établissement,
- représenter et déposer au nom du directeur du Centre Hospitalier d'Aix en Provence Pertuis, toute plainte et main courante,

Enfin cette délégation en tant qu'administrateur de garde comprend tout acte, décision et correspondance relatifs aux prélèvements multi-organes.

ARTICLE 3 : ABROGATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE PRECEDENTE

La décision de délégation de signature n°2025-051 accordée à **Madame Aurélie SERRANO** est abrogée.

Elle est valable à compter de ce jour jusqu'au changement de fonction des intéressés ou jusqu'à une décision contraire prise par le Directeur de l'Etablissement affichée et publiée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 4 : RECOURS

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture des Bouches-du- Rhône.

En application des articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, un éventuel recours contre cette décision peut être porté devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE), dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de cette décision.

Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

CENTRE HOSPITALIER
D'AIX-EN-PROVENCE PERTUIS

DIRECTION GÉNÉRALE
Cabinet du Directeur
Direction-generale@ch-aix.fr
04 42 33 50 12 / 50 02

ARTICLE 5 : AFFICHAGE - PUBLICATION ET NOTIFICATION

La présente délégation de signature sera affichée dans l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs, ainsi que notifiée à l'intéressé.

Fait à Aix en Provence, le lundi 21 septembre 2026

Le Directeur
Francis SAINT-HUBERT

Centre Hospitalier
Le Directeur
d'Aix-en-Provence • Pertuis